

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 16/03/2026

*Date d'Affichage : 16/03/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRESENTS : 23

*VOTANTS : 23

L'an deux mil vingt six, le 20 Mars à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLEE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,

Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr DIARRA Fodié, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mr GLENAT Bernard, Mme MALLET Françoise, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mr NAIMI Yacine, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr ROUSSELET Thierry, Mme SÖNNICHSEN Sophie,

Monsieur ABDUL Mussawir, Benjamin des membres du Conseil, a été choisi Secrétaire de séance.

***DEL 14 DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les articles L 1411-5 et L 1414-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil Municipal :

PROCEDE à la désignation par vote à bulletins secrets des trois membres délégués titulaires et des trois membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres

Sont élus :

Titulaires :

- Monsieur Michel PLAIGNAUD
- Madame Florence VILLE-VALLÉE
- Madame Françoise MALLET

Monsieur le Maire, Thierry BRUN, étant membre titulaire automatiquement.

Suppléants :

- Monsieur Sébastien MAUGENDRE
- Monsieur Bernard GLENAT
- Madame Isabelle CORNELOUP

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et notification.

Fait à Margency, le 23/03/2026

Le Maire,

Thierry BRUN